

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL



DEFINITION DES ORIENTATIONS GENERALES

1. Contexte de l'élaboration du RLPi

La nécessaire élaboration du RLPi

10 RLP communaux, qui deviendront automatiquement caducs le 13 juillet 2020

- 6 RLP de « 1^{ère} génération » : Fondettes, La Membrolle sur Choisille, Notre Dame d'Oé, Parcay Meslay, Rochecorbon, Saint Avertin
- 4 RLP dont les révisions ont été engagées mais non achevées: Tours, Chambray les Tours, Joué les Tours, Saint Cyr sur Loire

Conséquence: *perte des protections instaurées et perte du pouvoir de police du Maire au profit du Préfet*

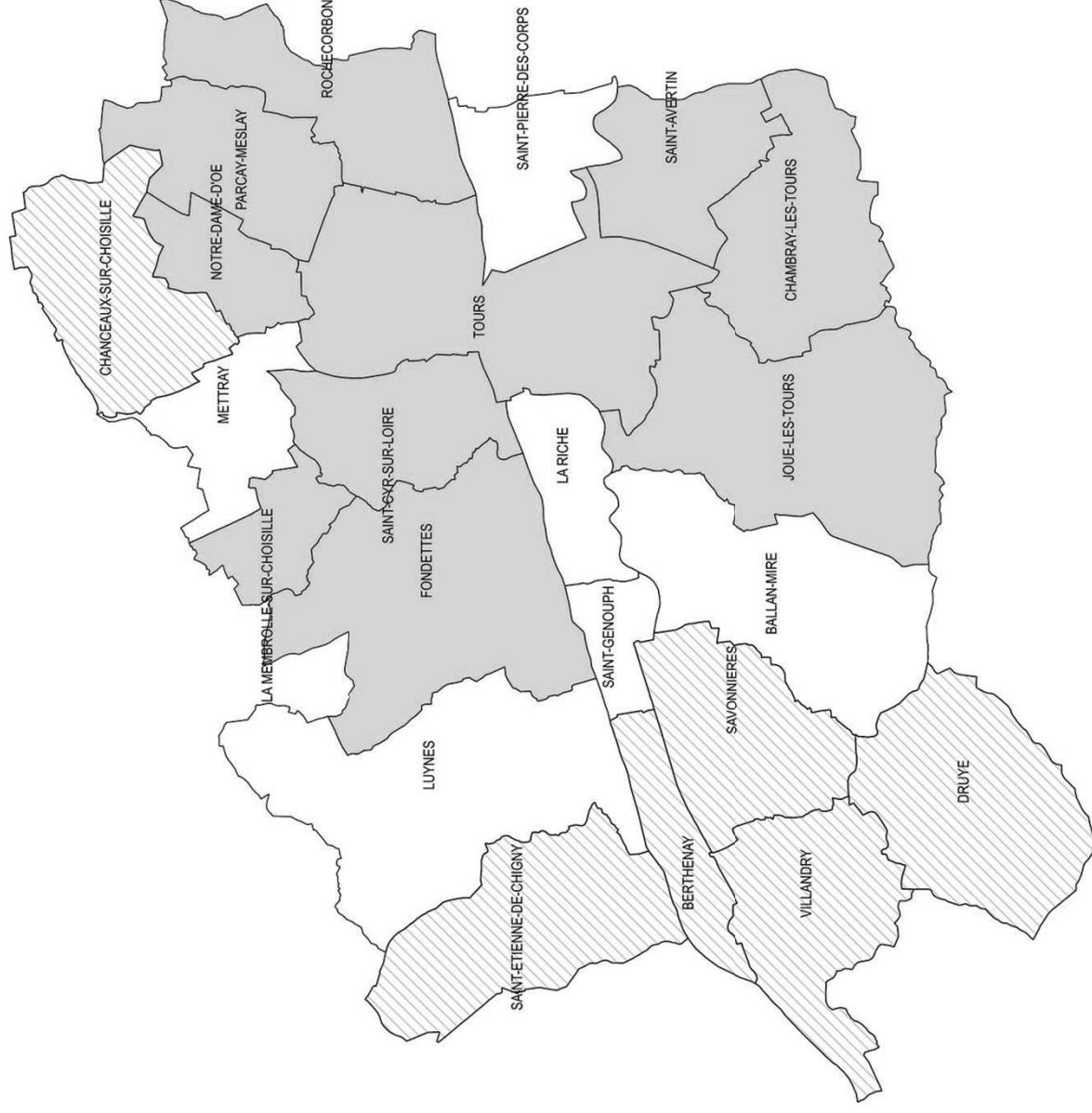
TMVL devenu compétent en matière de RLP

Impossibilité d'élaborer un RLP pour quelques communes – RLP obligatoirement à 22 communes

Le RLPi = premier document à l'échelle des 22 communes

Une diversité de régimes juridiques, qui ne concourt pas à l'identité métropolitaine

- Communes de Tours Métropole Val de Loire
■ avec un RLP
- Communes de Tours Métropole Val de Loire
▨ Hors unité urbaine



Une diversité de régimes juridiques, qui ne concourt pas à l'identité métropolitaine

Communes sans RLP et hors unité urbaine de Tours	Commune sans RLP et dans l'unité urbaine de Tours	Communes avec RLP
St Etienne de Chigny, Berthenay, Villandry, Savonnières, Druye, Chanceaux sur-Choisille	Luynes, Saint Genouph, La Riche, Ballan Mire, Saint Pierre des Corps, Mettray	Tours, Saint Cyr sur Loire, Chambray lès Tours, Fondettes, La Membrolle sur Choisille, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Joué les Tours, Saint Avertin
Règlementation nationale la plus protectrice: <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de la publicité scellée au sol - Publicité murale 4m² 	Règlementation nationale la plus favorable à l'installation de publicité: <ul style="list-style-type: none"> - Publicité scellée au sol et publicité murale de 12m² - Publicité numérique 8m² 	Règlementation très différente d'une commune à une autre

ENJEU: parvenir à une harmonisation, dans le respect des spécificités de chaque commune